

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 04/07/2024 - 7416 - 2010 B 00268 - 520 386 624 - AB ALU

AB ALU
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 10 rue Gutenberg
Zone actiparc de la Chesnaye – AMBILLOU CHATEAU
49700 TUFFALUN
520 386 624 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 6 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le six juin,
A treize heures,

La Société Holding BCN,

Société à responsabilité limitée au capital de 184 000 euros,
Ayant son siège social 5 rue de la Valière – BRISSAC QUINCE – 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 979 017 589, représentée par Monsieur Frédéric PAIN, son gérant.

Associé Unique, propriétaire des 8 000 actions d'un euro de valeur nominale chacune de la société AB ALU,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 juin 2024, portant cession des 8 000 actions de la société AB ALU à compter ce jour, la société AB ALU se trouve désormais détenir la totalité du capital social de la société AB ALU,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Démission du Directeur Général,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur René AMATJALAL de son mandat de Président à compter ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

- **La Société Holding BCN,**
Société à responsabilité limitée au capital de 184 000 euros,
Ayant son siège social 5 rue de la Valière – BRISSAC QUINCE – 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 979 017 589, représentée par Monsieur Frédéric PAIN, son gérant.

Pour la bonne forme, la société Holding BCN, représentée par Monsieur Frédéric PAIN, déclare accepter les fonctions de Présidente et n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Bruno BOURCIER de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, décide de ne pas procéder à son remplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**La société Holding BCN
Représentée par Monsieur Frédéric PAIN**

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente de la Société »

DocuSigned by:

09C3E42612CA415...